

**SNUEP-FSU**

11/13 rue des archives

94000 CRÉTEIL

Téléphone : 01 43 77 02 41 / 06 24 26 21 46 /  
06.65.09.65.83 / 07.65.80.57.17

Adresse mél : sa.creteil@snuep.fr

Secrétaires académiques :**Edito****L'équipe académique du SNUEP-FSU vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2023.**

Les différents projets politiques éducatifs et sociaux de l'année 2023 seront sans conteste en profond désaccord avec les mandats du SNUEP et de la FSU.

Le projet de réforme Macron-Grandjean de la Voie Professionnelle entraînera, en cas d'instauration, un bouleversement sans précédent dans le fonctionnement des Lycées Professionnels et une abolition du statut actuel des PLP : celui-ci glisserait d'un statut d'enseignant vers un statut de formateur !

**Ce projet officialisera la disparition de la formation professionnelle sous statut scolaire.**

Il s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement : les jeunes seraient mieux formés en entreprise qu'à l'école, ce discours constitue une régression inacceptable.

Il y a donc urgence à ce que les PLP se mobilisent pour stopper cette réforme dévastatrice !

**Rendez-vous dès le 17 janvier pour une journée de mobilisation qui permettra de démontrer notre opposition totale à ce projet régressif et destructeur imposé par le président Macron !**

D'autre part, la Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie en bonne santé est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arcbuté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

**Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier .**

**sommaire :**

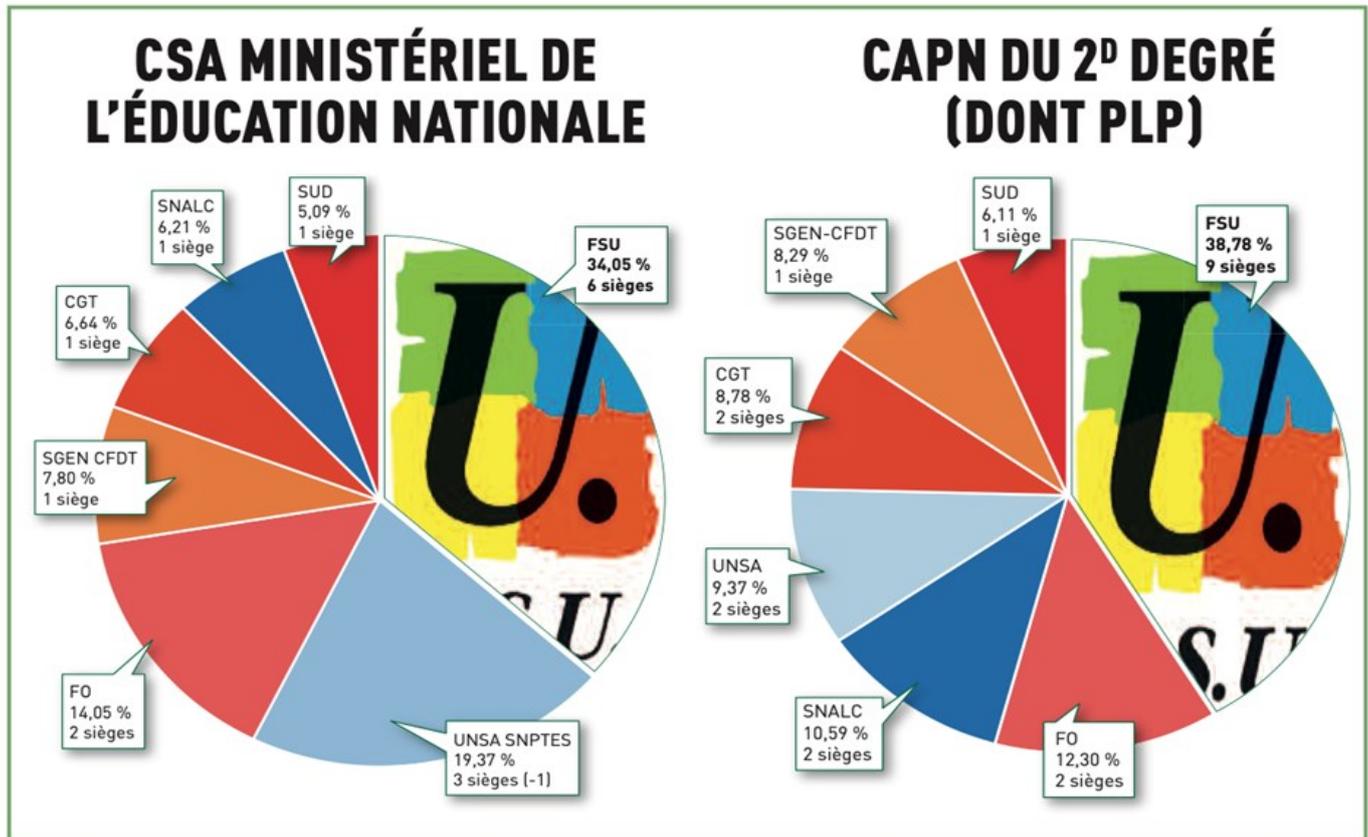
- Page 1 : Édito
- Page 2 et 3 : Bilan des élections professionnelles (résultats des CSA, CAP et CCP)
- Page 4 : Budget et DHG
- Page 5 et 6 : Décryptage de la réforme des lycées professionnels
- Page 7 : L'éducation en grève 17 janvier 2023
- Page 8 : Stages de formation syndicale
- Page 9 : Publication du SNUEP-FSU
- Page 10 : Infos Agenda

**Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!**

**Ensemble Fonction publique** : progression de la FSU (+ 0,6 point), en particulier grâce à la FP d'État (17,1 %, + 0,8 point). Elle obtient son 1<sup>er</sup> siège au conseil commun de la Fonction publique territoriale.

**Baisse logique de la participation** : procédure complexe, avec des bugs, des notices de vote à retirer longtemps à l'avance alors qu'il était possible de les récupérer pendant la période du scrutin, des notices non reçues par les contractuel·les, les AED et Les AESH, certain·es n'étant même pas inscrit·es sur les listes.

## RÉSULTATS NATIONAUX



La FSU remercie les électrices et électeurs qui ont témoigné par leur vote leur confiance dans une organisation syndicale de lutte et de propositions.

Les personnels de l'ÉN ont voté à 34 % pour la FSU au CSA ministériel et à 39 % à la CAPN. Ces résultats placent la FSU largement majoritaire et le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU comme première force syndicale dans le second degré – dont les lycées professionnels.

Notre fédération creuse même l'écart avec la seconde organisation, l'UNSA. Cette dernière est en fort recul et perd un siège au CSA ministériel au profit de SUD Éducation. La CGT Éduc'action progresse également. Ainsi, le syndicalisme combatif et progressiste est renforcé et devient majoritaire dans la plus haute instance ministérielle.

La nouvelle CAP nationale du 2d degré voit la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) largement en tête avec un score plus de trois fois supérieur à la 2<sup>e</sup> organisation syndicale. Ces résultats renforcent la place du SNUEP-FSU dans les lycées professionnels et lui confèrent plus de poids pour obtenir le retrait des projets de réformes des retraites et de la voie professionnelle et pour gagner sur les salaires.

## NOS COMBATS DANS LES INSTANCES

La FSU a toujours été à l'offensive dans notre académie pour défendre le service public laïque d'Éducation au sein des différentes instances et dans la rue. Lutter contre les réformes libérales et leur corollaire de suppressions de postes et de dégradation des conditions de travail, voilà ce à quoi s'est engagée à nouveau la FSU qui se bat pour obtenir des moyens suffisants pour que les services, les établissements et les écoles garantissent une École émancipatrice. Elle intervient aussi pour que chaque établissement bénéficie d'équipes pluridisciplinaires complètes (direction, santé et social) afin de répondre aux besoins des élèves et des personnels. Elle porte la voix des personnels sur de nombreux sujets comme les CLA, afin de garantir une éducation prioritaire renforcée avec une carte élargie et des règles établies nationalement.

## La F.S.U. principale fédération syndicale de l'éducation nationale

CSA Académique	
	10 sièges
FSU	4
FO	3
CGT	1
SUD	1
UNSA	1

CAP Académique du 2d degré	
	19 sièges
FSU	8
CGT	3
SUD	3
SNALC	2
FO	1
UNSA	1
CFDT	1

CCP Académique des contractuels	
	6 sièges
CGT	3
FSU	1
FO	1
SNALC	1

CCP Académique des AED & AESH	
	6 sièges
FSU	2
FO	2
CGT	1
SUD	1

**MERCI !**

Le **SNUEP-FSU Créteil** remercie toutes et tous les collègues des Lycées Professionnels, des Sections d'Enseignement Professionnel, des SEGPA de Collège et des EREA de l'académie qui ont accordés leur confiance à la FSU !

Fortes de votre soutien, **nos équipes syndicales sont déjà au travail**

- ⇒ Pour mener les actions sur tous les terrains :
- ⇒ Pour préparer **les mobilisations sociales** contre la réforme « Macron » des LP et contre la destruction des retraites : des grèves sont déjà prévues les 17 janvier et en intersyndicale le 19 janvier 2023 ;
- ⇒ Pour gagner **les négociations** pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail : nos élus dans les CSA ne lâcheront rien !

### CAP Académique du 2e degré

Les CAPA conservent un rôle de défense des droits des personnels, avis de RDC ou refus de temps partiel peuvent y être contestés. Les conseils de discipline se déroulent dans le cadre des CAPA.

**Vos élu-es FSU agissent pour :**

#### Votre statut :

Cadres de la fonction publique, concepteurs de nos pratiques, notre statut garantit notre liberté pédagogique, notre autonomie personnelle. Les CAPA que vous avez élues regroupent tous les personnels du 2nd degré. Les commissaires paritaires de la FSU défendent vos droits.

#### Vos mutations :

Nous savons comment fonctionne ce système complexe, contactez-nous pour bien faire vos vœux, vérifier que tous vos points ont été pris en compte. Elles et ils savent aussi soutenir vos recours.

#### Votre carrière :

Les élu.es de la FSU discutent, font évoluer, respecter les règles des promos dans l'intérêt de toutes et tous. Elles et ils sont en mesure de peser pour faire valoir les droits de toutes celles et de tous ceux qui les sollicitent en intervenant directement auprès de la hiérarchie.

### CCP des contractuel.les.

Nos élu-es au CCP, défendent les collègues dans leurs affectations multiples et éloignées, leurs difficultés de salaire et font valoir les droits de tou.te.s. Non-tit. ne veut pas dire sans droit !

**Vos élu-es FSU agissent pour :**

#### Votre salaire :

La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

#### Votre titularisation :

Nous revendiquons la titularisation rapide de toutes et tous les contractuel.les qui le souhaitent, avec toute l'expérience pro. antérieure, l'arrêt des contrats pour pourvoir les emplois permanents de la FP.

#### Vos droits :

Les non tit. n'ont pas le statut de fonctionnaire mais, avec la FSU, ils/elles ont des droits à faire valoir. Nous agissons pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnité, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

**Le budget 2023** ne permet même pas d'augmenter de 10 % tous les personnels.

Dans un contexte où nos professions continuent de connaître une profonde crise d'attractivité et où le recours aux ruptures conventionnelles ne cesse d'augmenter, la moitié des enseignants travaillent plus de 43h par semaine, les IMP creusent les inégalités entre les femmes et les hommes (Étude DEPP d'octobre 2022).

Dans la droite lignée du quinquennat précédent, à l'ÉN le second degré (+3000 élèves en 2de bac pro ; +1200 élèves en 1re CAP) devra encore faire face à la suppression de postes : 481 à la rentrée 2023, ce qui porte à 8381 le nombre de suppressions d'emplois en 6 ans !

Au mépris de la contestation qui reste vive chez les personnels, Carole Grandjean instrumentalise maintenant les établissements engagés dans le dispositif « faisons l'école ensemble » pour imposer ses expérimentations – avec la consigne de déroger aux grilles horaires nationales, d'augmenter les semaines de stages et d'inclure des entreprises dans les décisions d'établissements.

La ministre s'appuiera malgré tout sur les conclusions des groupes de travail rendues à la mi-janvier pour émettre des propositions en février-mars. Le temps nécessaire aux arbitrages des ministres de tutelle, puis pour faire passer les textes réglementaires devant les instances de l'Éducation nationale, empêchera la mise en application à la rentrée scolaire 2023. Ce gain de temps est à mettre au crédit de nos fortes mobilisations. Initialement, c'est bien l'intégralité du projet ficelé qui était annoncée pour septembre prochain. Mais le combat n'est pas gagné pour autant : le projet global n'est pas remis en cause et des expérimentations locales pourraient être menées dès l'année prochaine, en attendant une généralisation en 2024.

## Rentrée 2023 - DHG

### 1. DES SEUILS DE DÉDOUBLEMENT À FAIRE APPLIQUER !

#### VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES PROFESSEUR.E

Exemple : pour une classe à 32 élèves en Services, le volume complémentaire d'heures-professeur.e est de 18 h :

Production	
Plus de 15 élèves	15 élèves ou moins
$N \times 13,5 / 20$	$N \times 6,75 / 20$

Services	
Plus de 18 élèves	18 élèves ou moins
$N \times 13,5 / 24$	$N \times 6,75 / 24$

N = Nombre d'élèves

#### POUR LE SNUEP FSU

- Les heures de consolidation, AP et accompagnement au choix d'orientation doivent faire partie intégrante de la grille horaires-élève et à ce titre apparaître en heures poste.
- La co-intervention doit être dotée en dehors du volume complémentaire d'heures professeur.e. Il est donc impératif d'être vigilant sur la répartition des heures de co-intervention afin qu'elles ne soient pas prises dans les heures complémentaires. Des rectorats et/ou des chef-fes d'établissement peuvent interpréter le décret différemment et financer la co-intervention sur le volume complémentaire d'heures-professeur.e.

#### MISSIONS PARTICULIÈRES

La dotation attribuée à l'établissement comporte, à côté de la DHG, une enveloppe d'indemnités pour reconnaître les missions particulières (IMP) quand celles ci ne sont pas réalisées sous la forme d'une décharge de service. Le-La chef-fe d'établissement attribue nominativement les IMP mais consulte le Conseil pédagogique puis le CA sur les missions bénéficiant d'une IMP. Les élu-es au CA doivent exiger la transparence sur l'utilisation de ces moyens modulés selon la mission. L'IMP est versée par neuvième de novembre à juin.

#### Attention

UNE DIVISION DE MOINS DE 15 OU 18 ÉLÈVES, NON REGROUPÉE AVEC UNE AUTRE, NE DONNE DROIT À AUCUN VOLUME COMPLÉMENTAIRE.



PLUS D'INFOS.

[https://snuep.fr/vie\\_syndicale/vie\\_etablissement/](https://snuep.fr/vie_syndicale/vie_etablissement/)

## **Une réforme brutale sans aucune concertation.**

Le choc en cette année scolaire pour les personnels, ce sont bien entendu les annonces du président de la République concernant son projet pour la voie professionnelle sous statut scolaire. La ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnelle a affirmé que le socle de ce projet de réforme est non négociable. Or le package de ce socle comprend l'ensemble des éléments les plus dangereux pour l'avenir de nos élèves, pour nos métiers et pour l'existence même des LP tels que nous les connaissons: l'augmentation de 50% des stages, le dispositif « avenir » dans les collèges, le grand bouleversement des cartes de formation qui sera imposé au personnel et les horaires disciplinaires décidés localement.

## **Transformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage : ou comment renforcer le décrochage et les discriminations.**

L'apprentissage est un modèle issu du vieux monde où apprendre se résume à apprendre quelques compétences techniques, très bien illustré par la formule « apprendre sur le tas ». Ce système a bénéficié de largesses financières publiques et pharamineuses comme d'un soutien médiatique sans précédent. Pourtant sa face cachée peu glorieuse persiste sans que jamais elle ne soit exposée. L'apprentissage est structurellement discriminant pour les filles et les jeunes issus de l'immigration maghrébine et subsaharienne. 40% des jeunes qui entrent en apprentissage en bac pro subissent des ruptures de contrat.

## **Augmentation des stages : une assignation à résidence sociale.**

Augmenter le temps en entreprise c'est inéluctablement baisser le temps à l'école, c'est donc en rabattre ouvertement sur l'ambition scolaire des élèves et sur leur formation citoyenne et professionnelle. C'est aussi compromettre indubitablement leur réussite aux examens et leur possibilité d'accéder et de réussir dans les études supérieures. Transférer l'apprentissage des savoirs professionnels aux entreprises, c'est discréditer le travail des PLP, mais c'est aussi attribuer aux entreprises des vertus formatrices qu'elles n'ont pas. En stage, nos élèves doivent mettre en pratique les savoirs appris au lycée professionnel. Or, dans la majorité des cas, ils ne sont pas en situation de formation mais bien en situation de travail. Dans le cadre de la future réforme, les entreprises accepteront donc nos élèves non pas pour les former mais pour les faire travailler.

## **Augmentation des stages : des postes supprimés, le métier de PLP transformé, les statuts explosés.**

Diminuer les heures de cours en lycée pro, c'est réduire de fait les besoins en personnel. Les suppressions de postes à venir seront massives et les personnels vont devoir faire face et combattre ce véritable plan social que le gouvernement nous prépare.

Pour les PLP restants, l'emploi du temps fluctuera selon les classes ou groupe en stage. Le suivi de stage deviendra une spécialité pour certain.es. Le statut actuel devra donc exploser pour aboutir sur l'annualisation des horaires et la multiplication des missions.

## **Ouverture et fermeture de filières : une assignation à résidence géographique.**

Alors qu'en début de quinquennat Macron, 300 000 emplois étaient vacants en France, ils sont plus d'un 1 million aujourd'hui : une preuve, si l'en était besoin, de l'échec cuisant de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui avait été légitimée par cet objectif.

Ce sont les mêmes arguments fallacieux et les mêmes dirigeant.es qui aujourd'hui s'attachent à détruire le service public de la formation scolaire et à réformer l'assurance-chômage et le RSA afin d'obliger toutes et tous les privés d'emploi à accepter n'importe quel poste, n'importe quel contrat, n'importe quel salaire, n'importe quelles conditions de travail. Si certains secteurs tels que le transport de voyageurs, la logistique, l'hôtellerie - restauration, le nettoyage, la sécurité, le bâtiment, etc. peinent à recruter, c'est parce qu'ils proposent des emplois aux conditions de travail et de salaires déplorables.

## **Carte des formations et reconversions forcées.**

Pour le SNUEP-FSU, l'évolution de la carte des formations doit se faire en cohérence avec l'objectif de l'élévation générale du niveau de qualification, au prisme de l'intérêt général et répondre aux enjeux du pays en ouvrant notamment des filières qui mèneront vers des métiers utiles à la transition écologique, à la nécessaire réindustrialisation, au métier du numérique, à la prise en charge du grand âge. Et ce ne sont donc certainement pas les entreprises, même regroupées au sein de branches professionnelles habituées au lobbying pour défendre avant tout leurs intérêts immédiats, qui peuvent être chargées de cette évolution !

## **Ventilation des horaires disciplinaires décidée localement aux comment exploser un des piliers de l'École républicaine : l'égalité entre élèves.**

En proposant une ventilation des horaires disciplinaires en fonction de besoins économiques locaux, le gouvernement fait le choix d'exploser le cadre national des grilles horaires. Il remet en cause le droit d'accès des jeunes, partout sur le territoire, à une formation professionnelle nationale et un diplôme national. Il fait aussi entrer les enseignant.es dans une logique de compétition, de concurrence entre les disciplines. Il est urgent de rappeler à nos employeurs publics que « le bon sens près de chez vous » est un slogan publicitaire qui n'a pas lieu d'être dans les services publics quels qu'ils soient et encore moins dans celui de l'éducation qui, jusqu'à preuve du contraire, est toujours nationale.

**Ce projet global et profondément scandaleux et devrait faire bondir tout le ministère de l'éducation nationale digne de sa fonction. Or le silence de ce dernier signe bien que le transfert de nos LP, de nos élèves et des personnels et en marche vers un autre ministère.**



## RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Carole Grandjean envisageait d'imposer sa réforme des lycées professionnels entièrement à la rentrée 2023 mais c'était sans compter sur la mobilisation des personnels. Son recul ne signifie cependant pas que la ministre déléguée ait renoncé.

Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement.

Elle prévoit de détourner le dispositif CNR (Conseil national de la refondation de l'École appelé aussi « Faisons l'école ensemble ») pour imposer des expérimentations sur les éléments socles de sa réforme : augmentation de la durée des stages, calibrage des filières aux besoins économiques locaux, détermination des

horaires disciplinaires par établissement.

En instrumentalisant le travail d'équipe des personnels en quête de financement pour des projets, Carole Grandjean piétine aussi les engagements du ministère de l'Éducation nationale qui avait annoncé que le projet de réforme des lycées professionnels était dissocié du CNR.



### ALERTE SNUEP-FSU SNES-FSU SNEP-FSU SNETAP-FSU

Vérifiez auprès de vos directions si votre établissement est engagé dans le CNR (dans les débats « faisons l'école ensemble »). Si tel est le cas : contactez votre section locale FSU ; réunissez les personnels pour les avertir de cette manipulation par Carole Grandjean. S'engager dans des projets pour récupérer des moyens est une chose, entraîner son établissement dans un processus qui servira d'alibi à la mise en œuvre de la réforme contestée par les collègues en est une autre !

### CALENDRIER DE LA REFORME

Décembre

Janvier

Février

Mars

#### Concertations Grandjean :

Quatre groupes de travail réunissant chefs d'entreprises, recteurs, branches professionnelles, certains syndicats, associations d'apprentis... réfléchissent à la mise en œuvre des éléments socle de la réforme (augmentation de la durée des stages, révision des cartes de formation en fonction des besoins des entreprises de proximité, grilles d'enseignement définies localement, demi-journée découverte des métiers au collège).

Recherche de lycées supports engagés dans le CNR pour détourner le dispositif et imposer les expérimentations.

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

**du 9 au 15 :** semaine de contrôle à l'Assemblée nationale : Carole Grandjean convoquée par les parlementaires pour expliquer sa réforme.

**lundi 16 :** fin des concertations Grandjean.

**mardi 17 :** ACTION SYNDICALE-GRÈVE ET MANIFESTATIONS pour nos salaires, pour nos métiers, pour nos lycées professionnels

**Fin janvier :** les rapporteurs des 4 groupes de travail remettent leurs synthèses.

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

Carole Grandjean émet ses préconisations. Elle a annoncé les soumettre à l'avis des organisations syndicales.

Les syndicats de la FSU diffuseront les informations et leurs analyses aux personnels.

**Arbitrage** par le ministre de l'Éducation nationale des préconisations Grandjean.

Si dissensions entre les deux : arbitrage d'E. Borne et/ou d'E. Macron

Si les arbitrages maintiennent des éléments socles : modifications réglementaires qui s'appliqueront aussi aux lycées pros agricoles et maritimes.

Le projet de réforme des lycées professionnels, imposé de manière brutale ou plus insidieuse, reste un projet dévastateur pour l'avenir des jeunes et pour nos métiers.

La FSU appelle à une journée de mobilisation le 17 janvier 2023 pour maintenir une pression collective forte et stopper cette réforme, pour des moyens dans le service public.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **L'éducation en grève le 17 janvier**

**Pour la revalorisation de l'ensemble des personnels  
tout de suite et sans condition,  
pour le retrait de la réforme de la voie professionnelle ,  
pour nos conditions de travail et contre la réforme des retraites**



**Pourquoi le 17 janvier ?** Le ministère de l'Éducation Nationale doit annoncer mi-janvier des mesures salariales.

- Elles ne seront pas à la hauteur du déclassé salarial de nos professions.
- À travers le Pacte notamment, elles introduiront des missions supplémentaires mais aussi des logiques d'alourdissement des tâches et de mise en concurrence des personnels.

**Aucun plan de revalorisation n'est amorcé pour l'ensemble des personnels qui concourent pourtant au service public d'éducation** : AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, personnels de service, d'animation, ATSEM, etc. Sans compter que le gouvernement annonce là aussi un « travailler plus longtemps pour toucher des pensions réduites » avec un report de l'âge de départ ou un allongement des durées d'assurance qui seraient des reculs de nos droits !

Le **projet de réforme de la voie professionnelle**, dont nous réclamons l'abandon, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement. "Les jeunes seraient mieux formé-es en entreprise qu'à l'école" selon le gouvernement : ce discours constitue une régression inacceptable.

**ENSEMBLE,  
SAUVONS  
LES LYCÉES  
PROS !**

À cela s'ajoute le budget 2023 qui prévoit des suppressions de postes qui vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des métiers et des missions.

**Les personnels sont sous-payés et épuisés.**

**La réponse du «travailler plus pour gagner plus» est purement intolérable.  
Elle est aussi synonyme d'aggravation des inégalités salariales  
entre les femmes et les hommes.**

**À la veille de la reprise des discussions avec le ministère,  
soyons massivement en grève pour peser sur les négociations  
et gagner la revalorisation !**

La FSU s'inscrit également dans l'appel interprofessionnel à des mobilisations contre le projet de réforme des retraites passant en particulier par une première date unitaire avec grèves et manifestations en janvier qui sera actée dès les annonces du gouvernement le 10 janvier.

**Toutes et tous en grève le 17 janvier :  
il est urgent de gagner sur l'ensemble de nos revendications,  
face à un gouvernement qui casse les services publics et les droits sociaux !**

## STAGE CARRIERE ET RETRAITE

Le vendredi 25 novembre 2022, les PLP de l'académie de Créteil étaient convié.es à un stage de formation syndicale « CARRIERE et RETRAITE ».

Ce fut une journée d'échanges intenses. Les PLP présent.es ont pu s'informer et poser des questions sur la fiche de paye, les rendez-vous de carrière et les particularités du calcul de la retraite. Toutes les questions posées ont obtenu une réponse adaptée et individualisée.

Toutes et tous ont exprimé leur colère concernant l'augmentation du point d'indice de seulement 3.5% alors que l'inflation galope, l'inégalité des parcours qui empêche certain.es d'accéder à la hors-classe et les craintes de la réforme des retraites à venir.

Certains stagiaires en ont profité pour s'inscrire au prochain stage syndical sur le thème des droits des PLP.

Annie SCHEIDEL, co-secrétaire académique du SNUEP-FSU Créteil



## STAGE NON-TTTULAIRE :

Le SNUEP-FSU a organisé à une journée d'information le 17 novembre pour les enseignants contractuels.

- La méconnaissance des textes et de ses droits, la volonté de ne pas faire de vagues, facilitent les abus et les situations injustes, à commencer par la rémunération.
- Conditions de travail, d'emploi, de rémunération ; accès au CDI, problématique des concours ; modifications réglementaires récentes ; revendications à porter.

## STAGE DHG :

- Comprendre la DHG, le TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline).
- Travail sur les grilles horaires (CAP, Bac Pro...), influence ce la co-intervention, du chef d'œuvre. Possibilité de travail sur les propositions de répartition des DHG que les stagiaires pourront amener.
- Le conseil d'administration : fonctionnement, missions, rôle des représentants des personnels enseignants, nouvelles règles de fonctionnement depuis la rentrée 2021 (Commission permanente notamment), travail sur la DHG....
- *Rappel du droit à la formation syndicale*

**ENGAGÉ-ES POUR**  
la voie professionnelle scolaire publique

**Le SNUEP-FSU**  
**vous souhaite**  
**une bonne année**  
**— 2023 —**

Notre métier, **LEUR AVENIR**



## [Le journal national \(Télécharger la Journal national\)](#)

### Ateliers de la voie pro

#### Édito

**Actualités** : Projet de réforme de la voie professionnelle / Temps de travail et missions supplémentaires / Statut refusé aux AESH / Encore et toujours des suppressions de postes

**Dossier** : Entrée dans le métier : l'affaire de tou·tes

**Politiques éducatives** : Rénovation des diplômes : des tendances inquiétantes / « Et j'enlève les maths, et je remets les maths » !

#### Autres articles



## [Brochure DHG \(Téléchargez la Brochure\)](#)

### Rentrée 2023 - SPÉCIAL DHG UN PROJET DE RÉFORME À COMBATTRE, DES EXPÉRIMENTATIONS À REFUSER EN C.A.

**Sommaire** : Préparer la rentrée / Qu'est-ce que la DHG ? / CAP / Bac pro / Co-intervention en terminale – PFMP / 3e PM, SEGPA / Motions



## [Indemnités : la fonction prime sur le corps \(Conseil d'Etat\)](#)

Une enseignante d'éducation physique, ayant été victime de trois accidents du travail, a été déclarée définitivement inapte à ses fonctions. Elle a bénéficié d'un reclassement et a été affectée au sein d'un collège pour y exercer les fonctions de conseiller principal d'éducation. Elle a demandé que lui soit versée "l'indemnité forfaitaire d'éducation bénéficiant aux conseillers principaux d'éducation". Sa demande ayant été implicitement rejetée par la rectrice de l'académie de Créteil, décision confirmée par le tribunal administratif de Melun, elle se pourvoit en cassation et le Conseil d'Etat lui donne raison.

La Haute juridiction considère que "le critère d'éligibilité au versement de cette indemnité est l'exercice des fonctions, indépendamment de la titularisation dans le corps des conseillers principaux d'éducation". Cette indemnité doit donc être versée aux CPE "ainsi qu'aux agents non titularisés dans ce corps qui exercent les mêmes fonctions". Mme \*\*\* est "fondée à demander l'annulation de l'arrêt attaqué".

La décision n° 458629 du 10 novembre 2022 (ici)

## [Indemnité de mission particulière : les femmes font moins de missions que les hommes et sont moins rémunérées](#)

Une note du ministère (Depp), publiée le 17 novembre 2022, précise qu'à la rentrée 2020, environ un enseignant du second degré sur quatre a effectué une mission particulière. Les femmes font moins souvent des missions rémunérées par une IMP et, quand elles en font, ce sont des types de missions moins bien rémunérées.

Cette étude est publiée alors que la phase de travaux préparatoires de la concertation sur la revalorisation des professeurs s'est achevée le 16 novembre 2022, le futur "pacte enseignant" prévoyant des "missions supplémentaires" pour les enseignants qui le souhaitent.



## STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Comme chaque année, le SNUEP-FSU Créteil prévoit plusieurs stages pour répondre au mieux à vos interrogations. Ils sont ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non, titulaires et contractuel.les

### Fiche de paye

comprendre sa fiche de paye, connaître les primes, les suppléments,...

le **mardi 14 février 2023** lieu à **Maison des Syndicats à Créteil** (métro ligne 8 , Créteil Préfecture)

### Stagiaires

Inspection Titularisation Mutation

le **mardi 14 mars 2023** dans les locaux du SNES-FSU, 46 avenue d'Ivry 75647 Paris

### Mutations intra-académique

Quelles stratégies à adopter pour les vœux de mutation intra ?

en **mars 2023 en visio** (en fonction de la date de parution de la circulaire académique)



ENGAGÉ-ES POUR DE  
MEILLEURES RETRAITES

## DERNIERE MINUTE

### Signer la pétition intersyndicale :

Le gouvernement a annoncé le **report de l'âge de la retraite à 64 ans** avec un allongement accéléré de la durée de cotisation.

Cette mesure est injustifiée : le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, **le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.**

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

**Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique**, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses.

D'autres solutions sont possibles ! Je soutiens la mobilisation intersyndicale et je m'oppose à cette réforme.

<https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale?signed=true>

LES **SALAIRES**

Exigeons ensemble leur  
indexation sur l'inflation

**+300€<sup>NET</sup>**  
immédiatement